

DROUVAULT

histoire de la famille DROUVAULT Loiré

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 24.01.2019 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés* [histoire du Haut-Anjou](#) | [histoire de Loiré](#) | [histoire de Chazé-sur-Argos](#)

Arbre généalogique descendant interactif

Histoire.....	2
le patronyme	2
localisation.....	2
les activités professionnelles.....	2
le niveau culturel	2
légende :.....	2
ascendants de Jean Hiret 1er historien de l'Anjou	3
Jeanne Drouault x/1560 Mathurin Hiret.....	4
Laurent Hiret x Louise Garande	8
mon ascendance à François Drouault, Loiré 1566.....	9
François Drouault 1x J. Berthays 2x M. Blanchet	10
Pierre Drouault x /1601 Michelle Mousset	10
Aubin Drouault x Charlotte Busson.....	12
Louis Drouault x ca 1611 Claude Binet.....	12
Catherine Drouault x 1632 Laurent Perrault	13
Anne Perrault x1683 Jean Boisdaufay	14
Jacquine Boisdaufay x1712 Pierre Prezelin	14
Mathurine Prezelin x1752 Julien Lailler.....	14
Marie Lailler x1778 Jean Denis.....	15
Jean Denis x1802 Renée Pottier.....	15
Aimée Denis x1831 Pierre-Jean Girardiere.....	15
Aimée Girardièrre x1854 François Allard.....	15
Louis Allard x1882 Françoise Moreau	15
Madeleine Allard x Edouard Halbert.....	15
la rue de la Harpe, où vit Louis Drouault en 1611	15
église Saint Benoît la bien tournée	15
le couvent des Jacobins.....	17
François Villon au couvent des Jacobins.....	18
les Drouault dans la baronnie de Candé	18
le Petit Brochigné à Chazé-sur-Argos.....	18
la Brulairie à Freigné	19
la Chevrerie à Chazé-sur-Argos.....	19
la Garsalaie à Chazé-sur-Argos.....	19
la Renouvelierie à Loiré	20

Le Rouvereau à Loiré.....	20
Villebrenou à Chazé-sur-Argos.....	20
non rattachés pour le moment :	21

Histoire

le patronyme

Le patronyme DROUAULT¹ n'a pas d'origine très clairement définie. Il serait au mieux, une variante de DREUE, qui est lui-même d'origine germanique drogo qui vient du vieux got driugan, qui signifie « entrer en campagne »

DROUE² s. f. Nom vulgaire de diverses graminées qui fournissent un fourrage de mauvaise qualité.

localisation



Le patronyme est présent à Loiré et à Chazé-sur-Argos, au milieu du 16^e siècle, où une famille Drouault va donner Jean Hiret le 1^{er} historien de l'Anjou.

Il est fort probable que ces Drouault soit liés par une origine commune.

les activités professionnelles

Tanneur fin 16^{ème} siècle à Loiré, mais un des fils, mon ancêtre Louis Drouault, fit des études et a vécu à Paris auparavant comme l'atteste l'acte ci-dessous : « Le 16 mai 1611 devant Guillaume Bellanger notaire de la châtellenie d'Angrie, Jean Drouault marchand demeurant à Candé, **vend à son frère Louis Drouault « sergent au bareau de la ville de Paris et bourgeois d'icelle, y demeurant rue de la Harpe, paroisse Saint Benoist**, et à Claude Binet sa femme pour 300 livres la closerie de Rouvereau » (Archives du Gué) » Puis il revint à Loiré.

le niveau culturel

Tous les hommes signent.

légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative

¹ MORLET M.T., Dictionnaire étymologique des noms de famille, Paris 1991

² LITTRÉ, Dictionnaire de la langue française (Littré). Tome 2 [1873]

- *[tante maternelle]* : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

ascendants de Jean Hiret 1er historien de l'Anjou

Selon le chartrier de Bellefontaine, étudié par Mr de l'Esperonnière dans son ouvrage « la baronnie de Candé, 1894 (dont je donne tous les détails plus bas), voici les seigneurs du Petit Brochigné, qui est retiré en 1570 par Mathurin Hiret époux de Jeanne Drouault et Pierre Drouault (voir ci-après) :

Jehan Gésinier, 2 août 1492

Sa fille, Guillemine Gésinier, apporte le Petit-Brochigné en mariage à Guillaume Leconte, dont elle était veuve avant le 8 octobre 1504. Elle rendit aveu, à cette date, au seigneur de Bellefontaine

Jehan Leconte [*que l'on peut supposer fils de Guillaume Leconte et Guillemine Gésinier*³] 25 octobre 1512. présenta son aveu à Yves Pierres seigneur de Bellefontaine, le 12 décembre 1529

Sa fille Appoline épousa Pierre Drouault. Etant séparée de biens, elle se reconnut femme de foi simple de Charles Pierres, pour raison de son lieu et appartenances du Petit-Brochigné, le 17 juin 1546

Son fils, Pierre Drouault [*qui est celui qui fait le retrait avec Mathurin Hiret, donc il est frère de Jeanne Drouault, et le Petit Brochigné a été soit aliéné soit copartagé avec d'autres frère et sœurs*], lui succéda et fit ses offres de foi et hommage le 6 décembre 1577.

Ascendance de Jean Hiret Historien de l'Anjou, selon le chartrier du Petit Brochigné

1-Jehan HIRET [°Chazé-sur-Argos 8.4.1562] †/1632 « 1er historien de l'Anjou » Curé de Challain.
Chanoine

2-Mathurin HIRET Frère de Laurent chanoine de la Trinité d'Angers
x /1562

3-Jeanne DROUAULT †Chazé-sur-Argos 29 janvier 1619

6-Pierre DROUAULT

x

7-Appoline LECONTE qui rend aveu le 17 juin 1546 pour le Petit Brochigné

14-Jean LECONTE

28-Guillaume LECONTE

x

29-Guillemine GESINIER

58-Jean GESINIER qui rend aveu le 2 août 1492 pour le Petit Brochigné

³ Si ce n'était qu'un neveu, le bien étant Gésinier serait repassé à des descendants ou collatéraux Gésinier, puisque le bien est le propre de Guillemine Gésinier.

Jeanne Drouault x/1560 Mathurin Hiret

Jeanne Drouault est la mère de Jehan Hiret 1^{er} historien de l'Anjou, que j'ai publié dans mon ouvrage « l'Allée de la Hée ». Jehan Hiret était docteur en théologie, curé de Challain-la-Potherie & chapelain de l'église Notre-Dame de Paris.

Selon certains auteurs, il serait né à Chazé-sur-Argos le 6.4.1562. Les registres paroissiaux de Chazé ne commencent qu'en 1604 aussi personne n'a pu voir l'acte de baptême pour obtenir sa filiation, ou tout au moins le nom de son père puisque les curés n'indiquent pas toujours la mère à cette époque ! Certains auteurs le donnent fils de René Hiret et de Jeanne Daudouet, et frère de Olivier Hiret S^r du Drul ! (ancienne et nouvelle version de C. Port - généalogie publiée par J. Saillot en 1983 - etc...) Nous avons déjà vu qu'Olivier n'était pas fils de René et Jeanne Daudouet, et il en est de même pour Jean Hiret l'historien. Il convient d'oublier ce qui a été publié par le passé. - En effet, mes travaux donnent la parenté de l'historien qui figure dans de nombreux actes notariés, que j'ai trouvés après de longues et minutieuses recherches. Ces actes notariés, qui sont des sources primaires fiables, aboutissent à la même filiation, et elle diffère totalement de ce qui était écrit à ce jour. Seuls le lieu et la date de naissance sont probables, puisque sa famille maternelle, les Drouault, est propriétaire à Chazé avant 1550.

En 1570, Mathurin Hiret et Pierre Drouault engagent la Borderie **pour faire le retrait du Petit Brochigné**, Chazé sur Argos, et ce auprès de Laurent Hiret le chanoine, qui est lui même issu des Drouault de Chazé sur Argos, qui signent fort bien, tandis que je suis issue des Drouault de Loiré, qui sont d'un milieu équivalent, mais sans à ce jour avoir pu établir un lien précis. « Le 26 septembre 1570⁴ en la cour du roy notre sire à Angers et de monseigneur le duc d'Anjou fils et frère de roy endroit pardevant nous (Mathurin Lepelletier notaire Angers) personnellement estably **Pierre Drouault notaire en cour laye [manifestement frère de Jeanne Drouault la femme de Mathurin Hiret, donc ils sont beaux-frères, et vendent à Laurent Hiret qui est frère de Mathurin] demeurant en la paroisse de Chazé-sur-Argos en Anjou évesché d'Angers et Mathurin Hyret aussy demeurant en la dite paroisse de Chazé au nom et comme procureur de spécial de suffisamment fort de Ciprienne ? Leconte femme séparée de biens d'avecques ledit Drouault** et auctorisée par justice à la poursuite de ses droits ainsi que ledit Hyret a présentement fait apparoir par leur procuracion en forme passée soubz la cour du Plessis par davant Coicault notaire d'icelle le 5 septembre 1570 portant pouvoyr et puissance de faire passer consentyr et accorder ce que s'ensuit, scavoyr ledit Drouault luy ses hoirs et ledit Hyret audit nom avec tous et chacun leurs biens et choses présents et advenir confessent avoir du jourd'huy vendu quité cédé délaissé et transporté et encores vendent quitent cèdent délaissent et transportent du tout dès maintenant et à présent à tousjoursmais perpétuellement par héritage - **à vénérable et discret Me Laurent Hyret [que je sais par ailleurs être le frère de Mathurin] prêtre chapelain en l'église de la Trinilté de ceste ville d'Angers & y demeurant paroisse dudit lieu de la Trinité** à ce présent et lequel a achepté pour luy ses hoirs etc - scavoir est le lieu domaine closerye et appartenances appellé vulgairement la Borderye auquel lieu et closerie ledit Drouault est de présent demeurant sis et situé en la paroisse de Chazé composé de maisons manables allées rues yssues jardins contenant 1 journau ou environ, droitz de communaultés, 2 pièces de terre labourable l'une appellée les petitiz Genetz et l'autre le Bas de 4 journeaux et contenant ensemble 13 boisselées ou environ, de 2 autres boisselées de terre ou envirion sises en une pièce de terre nommée le Grand Cloteau en ladite paroisse de Chazé, tout ainsy que lesdites choses se poursuivent et comportent sans aucune chose en retenir ne réserver, ou fief et seigneurie de Candé à charge de rendre audit fief 3,5 boisaux d'avoine menue à la mesure acoustumée si tant en est deu par chacun an au terme accoustumé pour toutes charges et debvvoyr franchises et quites du passé jusques à ce jour - transportant etc et est faite la présente vendition cession et transport pour le prix et somme de 416 livres tournois quelle somme ledit achapteur a baillée payée comptée et nombrée ce jourd'huy auxdits vendeurs et à chacun d'eux et lesdits vendeurs ont dit et déclaré et confessé par devant nous avoir mise ladite somme **en l'exécution de retrait le jour d'hier fait et exécuté sur Jehan et Mathurin les Peletiers du lieu et closerie du Petit Brochigné sis en ladite paroisse de Chazé**, dont et de

⁴ AD49-5E36 Mathurin Lepelletier notaire Angers

laquelle somme de 416 livres lesdits vendeurs s'en sont tenus à contents et l'en ont quité - o grâce et faculté donnée par ledit acheteur auxdits vendeurs ce requérant et par eux retenue de pouvoir rescousse et rémérer lesdites choses vendues d'huy en ung an prochainement venant en payant et reffondant au dedans dudit temps par lesdits vendeurs audit nom audit acheteur ses hoirs pareille somme de 416 livres tz par ung seul et entier paiement avecques les loyaulx cousts et mises raisonnables et ont déclaré lesdits vendeurs lesdites choses vendues valoir toutes charges desduites la somme de 416 livres tz et où elle ne le vaudroit promis et promettent fourir et parfournir à ladite valeur sur tous et chacuns leurs aultres biens et choses présents et advenir - à laquelle vendition et tout ce que dessus est dit tenir etc renonczant etc foy jugement et condamnation etc - fait et passé audit Angers par devant Me Mathurin Lepeletier notaire royal audit Angers présents à ce Me Guillaume Loussier sergent royal et Nouel Ligier demeurant audit Angers tesmoins - ledit Mathurin Huret a dit ne scavoir signer »



Voici d'abord la filiation de Laurent Huret ciergier à Angers :

Ici, l'acte est étrange, car veuve elle acquiert une pièce de terre bien éloignée de ses biens qui sont situés près de Loiré, Challain etc... « Le 11 mai 1591⁵ en la cour royale d'Angers endroit personnellement establys sire Maurice Baliczon marchand et Jehanne Main sa femme de sondit mary deument et suffizamment auctorisée par davant nous quant à ce demeurant en la paroisse de saint Maurille de ceste ville d'Angers soubzmiectans eulx et chacun d'eulx seul et pour le tout sans division etc confessent avoir vendu quité cédé délaissé et transporté et par ces présentes vendent quitent cèdent délaissent et transportent du tout dès maintenant et à présent à toujours mais perpétuellement par héritage, à **honneste femme Jehanne Drouault veufve de deffunt Mathurin Huret demeurant audit Angers** à ce présente et acceptante qui a achapté et achapte pour elle ses hoirs etc scavoir est une pièce de terre labourable contenant 2 journaux de terre ou environ close de hayes et fosés appellée ladite pièce de terre vulgairement le Champs Phelipeau paroisse

⁵ AD49-5E1 devant Jean Lecourt notaire royal Angers

d'Andard joignant d'un cousté la terre de Guillaume Richard d'autre cousté le chemin tendant du Plessis au Gramoyre à Corzé, d'un bout à la terre de Loys Chasetl et d'autre bour la terre de (blanc), et tout ainsy que ladite pièce de terre cy dessus se poursuit et comporte et qu'elle est escheue succédée at advenue à ladite Main à cause de la succession de ses deffunts père et mère le tout sans rien en retenir ne réserver, ou fief et seigneurie de la Forest saint Aubin à 18 deniers obolle et 2 boisseaulx d'avoine le tout par chacun an au terme accoustumé pour toutes charges et debvoirs quelconques, lesdites choses vendues franches et quites de tout le passé jusques à ce jour ; transportant etc et est faite la présente vendition cession delais et transport pour et moyennant la somme de 166 escuz deux tiers d'escu sol quelle somme ladite achapteresse a payée et baillée présentement manuellement contant auxdits vendeurs qu'ils ont eue prise et receue en présence et à veue de nous en especes de francs et quarts d'escu d'argent revenant à ladite somme et dont il l'en ont quité et quitent, à laquelle vendition et tout le contenu cy dessus etc et à garantir etc obligent lesdits vendeurs eulx et chacun d'eulx seul et pour le tout sans division etc renonçant etc et par especial ont renoncé et renoncent au bénéfice de division et encores ladite venderesse au droit vellien à l'espitre du divi adriani à l'autenticque si qua mulier et à tous autres droits faits et introduits en faveur des femmes que luy avons donnés à entendre estre tels que femme ne peut s'obliger ne pour aultruy intercéder feusse pour son may et si elles le faisaient elles en seroient relevées sinon qu'elles y renoncent etc foy jugement condamnation - fait et passé audit Angers après midi en présence de sire Maurille Frotté »

Jeanne Drouaut veuve Hiret est encore caution des Coiscault : en effet, je trouve déjà d'autres actes du même type entre les mêmes personnes dans mon étude des COISCAULT. Michel Lory quant à lui est le notaire à Angers, qui faisait office de greffier des tailles à Chazé sur Argos. Je souligne qu'il est plus qu'extrêmement rare qu'une femme soit caution, et pour moi cela atteste une certaine aisance financière :

« Le jeudi mars 1606⁶ avant midy par en la cour du roy notre sire endroit personnellement establiz Michel Lory greffier des tailles de la paroisse de Chazé sur Argos tant en son propre et privé nom que comme procureur spécial de honneste femme Anne Coiscault veuve sa mère comme il a présentement fait apparoir par procuration passée soubz la cour de la chastelennie de Roche d'Iré par Guyet notaire d'icelle le 7 du présent mois et an portant pouvoir et puissance de faire et passer ce que s'ensuit, laquelle procuration est demeurée attachée à ces présentes pour y avoir recours quand mestier sera, et **honneste femme Jehanne Drouault veuve de deffunt Mathurin Hiret demeurant audit Angers** paroisse de la Trinité, soubmetant lesdits establiz esdits noms et qualités que dessus et en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division de personnes ne de biens etc en vertu de ladite procuration etc confessent avoir créé et constitué et encores etc créent et constituent par héritage à René Guillot notaire demeurant audit Angers paroisse de la Trinité à ce présent stipulant et acceptant qui a achepté et achepte pour luy ses hoirs etc scavoir est la somme de 100 sols tz de rente hypothécaire annuelle et perpétuelle rendable et payable par lesdits vendeurs esdits noms leurs hoirs audit acquéreur ses hoirs etc en sa maison en ceste ville par les demyes années le premier terme et payement commenczant d'huy en 6 mois prochainement venant et à continuer et laquelle rente lesdits vendeurs esdits noms ont assise et assignée assient et assignent sur tous et chacuns leurs biens tant meubles que immeubles présents et advenir, sans que la généralité puisse desroger à la spécialité ni la spécialité à la généralité, qu'ils ont, au payement et continuation de ladite rente, affectés hypothéqués et obligés de proche en proche et sur chacune pièce seule et pour le tout o puissance d'en faire faire et bailler assiette suivant la coustume du pays et duché d'Anjou ; et est faite la présente vendition création et constitution de ladite rente cy dessus pour le prix et somme de 80 livres tz laquelle ledit acquéreur a présentement manuellement contant baillée solvée et payée auxdits vendeurs esdits noms qui l'ont eue prise et receue en notre présence en pièces de 16 sols et autre monnaye et dont ils en ont quité etc ; à laquelle vendition création constitution et tout le contenu cy dessus etnir etc et à garantir et à paier obligent lesdits vendeurs esdits noms et qualités que dessus et en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division et ceulx de ladite procuration aussi présents et advenir et leurs biens à prendre vendre etc renoncant etc et par especial ont lesdites parties esdits noms renoncé et renoncent au bénéfice de division d'ordre et de

⁶ AD49-5E1 devant Pierre Sailler notaire royal Angers

discussion etc et encores ledit Lory pour sadite mère en tant que mestier est ou seroit et ladite Drouault au droit velleyen et à l'épistre du divi adriani à l'autenticque si qua mulier et à tous autres droits faits et introduits en faveur des femmes que leur avons donnés à entendre estre tels que femmes ne peuvent s'obliger en pour aultruy intercéder mesmes pour leurs maris si elles le faisaient elles en seraient relevées et destituées sauf si de leur propre vouloir elles eussent renoncé auxdits droits lesquels elles ont dit bien entendre foy jugement et condamnation etc fait et passé audit Angers à notre tabler en présence de Pierre Malnaud et Guillaume Debeauvays demeurant audit Angers tesmoings »

Le 23 février 1608 **Jeanne Drouault veuve de Mathurin Hiret**, qualifiée d'honorable femme, demeurant à la Trinité à Angers, doit 360 # pour obligation à 6% passée par Michel Davy N^{re} Angers le 20.4.1599 et obligation passée par Leconte N^{re} le 30.3.1604 (AD49 N^{re} A. Leconte N^{re} Angers). Elle ne peut rembourser, aussi, Laurent Hiret **son fils**, en fait sa propre dette. Cet acte nous apprend que Laurent le ciergier est fils de Mathurin et Jeanne Drouault, et d'autres actes disent la même chose ci-après.

Puis ce même Laurent Hiret a aussi hérité du 1^{er} historien de l'Anjou (donc son frère)

Laurent Hiret, cierger à Angers, doit vendre des biens qui lui sont échus des **successions de ††Mathurin Hiret et Jeanne Drouault ses père et mère**, d'acquet qu'il a fait de diverses personnes **et de la succession de †M^e Jehan Hiret 1^e curé de Challain**. Ces biens sont tenus des fiefs de Landeronde appartenant à M^r de Bellefontaine, de la seigneurie de Vern et de la Brosse appartenant à M^e de la Courbe du Bellay et du Boys appartenant à M^r de la Feilletière. Le prix de la vente est fixé à 3 090 # soit 3 050 pour les closeries et 40 pour les fouins qui y restent. L'acheteur s'engage à payer les créanciers. En fait, il a purement et simplement acheté les dettes de son oncle.

Et voici clairement dit que Jean Hiret 1^{er} historien de l'Anjou était frère de Laurent

Le 11.5.1639⁷ Jehan Hiret 2^e, curé de Challain, acheteur de la Houssinaie, promet de payer le jour de N^{otre} D^{ame} Angevine à René Vaslin, gendre du vendeur, 200 # pour les bestiaux et semences de la Houssinaye et de Chantelou à Chazé-sur-Argos

Le jour même de la vente, soit le 11.5.1639⁸, René Vaslin, le gendre qui a consenti à la vente de la Houssinaie, dot de sa femme, demande en échange la closerie de la Porcherie Croisays à Andard : « composée de maisons pressoir à fust et à grains estables jardins verger ayreaux rues issues terres pastures vignes et autres choses qui en despendent, qui est **echeu aud. Hiret père de la succession de †Jehan Hiret son frère curé de Challain** ». Laurent est encore une fois clairement dit frère et héritier de Jean Hiret curé de Challain.

Jeanne Drouault, mère de Jean Hiret est de Chazé-sur-Argos, où les Drouault sont installés avant 1600, et possèdent le Petit Brochigné, ferme relevant de Bellefontaine (L'ESPERONNIÈRE (de), *Histoire de la baronnie de Candé*, 1875). A Jehan Leconte en 1512 et 1529 - Sa fille épouse Pierre Drouault avant 1546. Son fils Pierre Drouault lui succède et rend hommage en 1577. Le 24.7.1580 Pierre Drouault rend hommage. Les héritiers de René Hiret possèdent le Petit-Brochigné au début du 17^e - Le 3.4.1636 (date curieuse s'il est décédé en 1632) Jean Hiret prêtre curé de Challain se rend à la maison S^{gniale} de Bellefontaine pour rendre hommage pour son lieu et closerie du Petit-Brochigné, tant pour lui que comme curateur de Jean Hiret son neveu - En 1671 à Lézin Maurice. » Ce passage extrait de l'ouvrage sur la baronnie de Candé, dont dépendait Chazé-sur-Argos, témoigne des liens entre les Drouault et les Hiret, liens qui vont se préciser dans les actes concernant Laurent Hiret, le frère de Jean l'Historien.

Le 26.9.1570 Pierre Drouault notaire seigneurial à Chazé-sur-Argos et Mathurin Hyret demeurant aussi à Chazé, au nom de sa femme née Drouault, vendent pour 416 ^{vv} à Laurent Hyret, chapelain à Angers, la closerie de la Borderye à Chazé où demeure ledit Drouault (AD49 Lepelletier N^{re} Angers).

⁷ AD49 5E36 devant Raphaël Métayer notaire royal Angers

⁸ AD49 dvt Noël Beruyer Nre Angers

Jeanne Drouault est inhumée à Chazé le 29.1.1619 « honneste femme Janne Drouault vivante femme de Mathurin Hiret resquiescant in pace »

Mathurin HIRET Frère de Laurent chanoine de la Trinité d'Angers x /1562 Jeanne DROUAULT †Chazé-sur-Argos 29 janvier 1619

1-Jehan HIRET [°Chazé-sur-Argos 8.4.1562] †/1632 « 1^{er} historien de l'Anjou » Curé de Challain. Chanoine.

2-René HIRET †1632/ Frère de Laurent Hiret, et héritier avec lui de †Jehan Hiret curé de Chalain. Demeure en 1632 à Angers ^{Trinité} et je le suppose le père de Jehan 2^e curé de Challain.

21-Jehan 2^e HIRET Curé de Challain après son oncle. Vicaire à S'Germain-près-Daumeray en 1631, il est neveu de Laurent Hiret dans plusieurs actes.

3-Laurent HIRET †/1639 M^d ciergier. x ca 1596 Louise GARANDE Dont postérité suivra

Laurent Hiret x Louise Garande

Ils dotent mal leur fille, sans doute parce que Laurent Hiret s'entend mal en affaires : « Le 31 décembre 1637⁹ avant midy, ont esté présents honorable homme René Vallin marchand fils de honorables personnes Briand Vallin et de Marguerite de Lourzonnière sa femme demeurant en la paroisse de Chavaignes d'une part, et **honorable fille Louise Hiret fille d'honorable homme Laurent Hiret aussi marchand et de défunte Louise Garande sa femme** ses père et mère demeurant en la paroisse de la Trinité de ceste ville d'aultre ; lesquels sur le traité du futur mariage d'entre lesdits René Vallin et Louise Hiret ont accordé ce qui s'ensuit : à scavoir que iceux René Vallin et Louise Hiret de l'avis autorité et consentement de leurs père et mère et autres parents à Angers cy après nommés mesmes ledit Vallin en présence et du consentement de noble homme Me Claude Martineau avocat en ceste ville procureur spécial desdits Briand Vallin et de Lourzonnière sa femme par procuration au cas passé par Thibaudeau notaire de Saugé l'Hôpital le 29 de ce mois demeurée cy attachée pour y avoir recouvs etc ont promis et promettent se prendre en mariage et iceluy solemniser en face de nostre mère sainte église catholique apostolique et romaine si tost que l'un en sera par l'autre requis tout légitime empeschement cessant ; prenant ledit futur espoux ladite future espouse avecq ses droits successifs maternels qui consistent en la somme de 1 000 livres tz de deniers dotaux de sadite défunte mère et en quelques héritages et autres pour le raplacement desquels droits d'héritage ledit Hiret père leur a baillé et relaissé le lieu et closerie de la Houssinaye en la paroisse de Chazé-sur-Argos appartenances et dépendances d'iceluy avecq les sepmances bestiaux et meubles y estant sans réservation à la charge de par lesdits futurs conjoints de payer les cens rentes et debvoirs seigneuriaux et féodaux anciens et acoustumés sans préjudice néanmins aux droits et actions de ladite future espouse contre et sur les autres biens de son dit père ; et outre en faveur dudit mariage ledit Hiret père relaisse auxdits futurs conjoints le logement et retraite pour eux et leur famille en sa maison située en ceste ville où il demeure à présent où il a renoncé au bénéfice de son habitation et de ses gens et serviteurs ; et au regard dudit sieur Martineau audit nom en vertu de sadite procuration, a promis et assuré que lesdits Vaslin et de Lourzinière sa femme baillent solidairement auxdits futurs conjoints la somme de 2 500 livres tant en deniers que héritage de proche en proche dans le jour de la bénédiction nuptiale ; accordé que en cas de dissolution dudit mariage sans enfants d'eux deux en le cas le survivant aura et prendra sur les biens et plus clairs deniers du prédécédé la somme de 500 livres de don de nopces ; assignant ledit futur espoux douaire de ce pays à ladite future espouse - aussi accordé que en cas que lesdits 2 500 livres soient payées en deniers en ce cas ou ce qui en sera payé demeurera de nature de propre paternel et maternel dudit futur espoux à la raison de ce qui sera fourni de deniers par sesdits père et mère - comme à semblable ce qui eschera à ladite future espouse en deniers ou contrats debtes et obligations de succession directes ou collatérale luy demeureront pareillement de nature de propre paternel et maternel aussi en ses estocs et lignées et sera ladite future espouse acquitée par ledit futur espoux et les siens de toutes debtes bien qu'elle y eust parlé, renonçant par elle à la communauté et outre sera pareillement récompensée de ses propres sur tous les biens de la future

⁹ AD49-5E5 devant Nicolas Leconte notaire royal à Angers

communauté s'ils sont suffisant sinon sur les propres et biens dudit futur espoux le tout par hypothèque de ce jour et aussi ses bagues joyaux et habits renonçant à ladite future communauté - tellement que audit contrat de mariage et tout ce que dessus est dit tenir garder et entretenir et aux dommages et intérêts despens stipulés en cas de défaut se sont respectivement établis soubzmis et obligez scavoir ledit sieur Martineau les biens et choses présents et futurs de sa dite procuration ledit Hiret et lesdits futurs conjoints chacun en droit soy eux leurs hoirs etc renonçant etc dont etc - fait audit Angers maison et présence de noble et discret Me Pierre Garande prêtre docteur en théologie grand archidiacre et chanoine théologal en l'église d'Angers oncle de ladite future espouse, aussi en présence de vénérable et discret maistre Laurent Hiret aussi prêtre curé des Roziers y résidant frère, de honorable homme maistre Louis Fayau sieur de la Motte et y demeurant paroisse de Saint Aubin du Pavoil, noble homme Louis Girault sieur du Plessis, nobles hommes maistres Pierre et Philippe les Coiscault advocats en ceste ville et autres parents et amis desdits futurs conjoints soubzsignés tesmoins »

Laurent HIRET †/1639 Md ciergier. x ca 1596 Louise GARANDE †/1639

- 1-Jehan HIRET °Angers StMaurille 23.7.1597 Filleul de Jehan Hiret prêtre (s) et de Pierre Garande prêtre (s) tous deux docteurs en théologie, et de Charlotte de La Croix (s) femme de Me François Pinczon
- 2-Clément HIRET °AngersLaTrinité 8.11.1599 Filleul de Clément-Pierre Garande régent en l'université d'Angers et de Marie Coycault
- 3-Anne HIRET °AngersLaTrinité 17.4.1601 Filleule de Pierre De L'houmeau Sr de la Brétaudière et de Anne Gault (s)
- 4-Louyse HIRET °AngersLaTrinité 5.7.1602 Filleule de Mathurine Forest x Angers Trinité 26.1.1638 René **VASLIN** Sr des Nouelles
- 5-Laurent HIRET °AngersLaTrinité 7.10.1603 Filleul de h.h. François Pinson greffier et de Claude Jebu épouse de Pierre Dugrais. Curé des Rosiers 1629-1642, après avoir fait des études à La Flèche
- 6-Jean HYRET °AngersLaTrinité 1.3.1605 Filleul de Jean Jouaneau et Elisabel Sureau (s)
- 7-Pierre HIRET °Angers Trinité 17.6.1606 Filleul de Pierre Gault Sr du Tertre d'Armaillé, et de Jehanne Garende
- 8-Jeanne HIRET °AngersLaTrinité 3.6.1610 Filleule de René Leconte (s) et de Jeanne Jary (s)
- 9-François HIRET °AngersLaTrinité 27.4.1614 Filleul de François Michau avocat à Angers et de Marguerite Lamoureux

mon ascendance à François Drouault, Loiré 1566

Le tout en Maine-et-Loire avant 1900, puis Nantes

- 14-François Drouault vit à Loiré (49) 2x avant 1566 Michelle Blanchet
- 13-Louis Drouault x ca 1611 Claude Binet
- 12-Catherine Drouault x Loiré 30 octobre 1632 Laurent Perrault
- 11-Anne Perrault x Loiré 2 janvier 1683 Jean Boisdaufay
- 10-Jacquine Boisdaufay x La Chapelle-sur-Oudon 14 juin 1712 Pierre Prezelin
- 9-Mathurine Prezelin x La Pouèze 30 octobre 1752 Julien Lailier
- 8-Marie Lailier x La Pouèze 24 février 1778 Jean Denis
- 7-Jean Denis x Brain-sur-Longuenée 7 brumaire XII (1804) Renée Pottier
- 6-Aimée Denis x La Pouèze 18 janvier 1831 Pierre-Jean Girardiere
- 5-François Allard x La Pouèze 16 mai 1854 Aimée Girardiere
- 4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire (49) 28 septembre 1882 Françoise Moreau
- 3-Madeleine Allard x Nantes (44) 23 septembre 1907 Edouard Halbert
- 2-mes parents

1-moi

François Drouault 1x J. Berthays 2x M. Blanchet

François Drouault a épousé Jacqueline Berthays avant Michelle Blanchet. En effet, Jacqueline Berthays n'apparaît plus comme marraine ou comme mère après 1561, a contrario, Michelle Blanchet n'apparaît pas avant 1566. En outre, François Drouault est unique car souvent parrain, et jamais qualifié soit par lieu soit pas métier, ce qui aurait été le cas si il y avait 2 homonymes.

François Drouault est proche parent d'Anne Drouault épouse de Pierre Drouet, probablement à Vritz

Le 24 février 1584, il est dit avoir vendu des biens situés à la Ducherie en Challain à Guillaume Jousset qui les revend alors à Donatien Coiscault, et cet acte de revente, passé par Lefebvre notaire royal à Angers (AF49) précise qu'il est « marchand drapier à Loiré ». C'est la seule mention qu'on ait de son métier, mais elle est fiable.

François DROUAULT x1 /1553 Jacqueline BERTHAYS x2 /1566 Michelle BLANCHET

a-Symphorien DROUAULT °Loiré 18.9.1553 †bas âge Filleul de Symphorien Berthays et Jehan Busson

b-Jacquette DROUAULT °Loiré 10.2.1556 Filleule de Mathurin Adam maraine Jacqueline Pinczon et Tiffaine femme de Jehan Moreau

c-Guillaume DROUAULT °Loiré 7.2.1558 filleul de Guillaume Ricoul prêtre, et de Laurent Manceau prêtre, et de Mathurine Chuppé femme de Laurent Bernier

d-Mathurin DROUAULT °Loiré 19.5.1560 †bas âge filleul de Mathurin Guybelais vicaire et de Jehan Jouyn prêtres, et de Thiemeinne Bernier femme de Jehan Fouet

e-Françoise DROUAULT °Loiré 22.11.1561 †bas âge Filleule de François Morissault et de Françoise Bernier femme de Pierre Audion et Ysabeau Babin femme de Jacques Chuppé

f-Pierre DROUAULT (du x2 Michelle Blanchet) °Loiré 4.5.1566 « Pierre filz de François Drouault et de Michelle Blanchet sa femme parains Missire Mathurin Guybelays vicaire de Loiré et Pierre Drouet **de Vritz** maraine Magdaleinne Frogeart »

g-Aubin DROUAULT °Loiré 1.3.1568 « Aubin fils de François et de Michelle Blanchet, filleul de Thomas Pinczon **vicaire de Vritz** et de Laurent Bernier, et de **Jehanne Blanchet femme de Jehan Perrault** »

h-Jacquette DROUAULT °Loiré 7.5.1570 « Jaquette fille de François et de Michelle Blanchet, filleule de Jehan Besson, et de Jacqueline Drouault femme de Jehan Adam et de Marguerite Turpin femme de Anthoine Guybourg »

i-Jean DROUAULT °Loiré 23.1.1572 « Jehan Drouault filz de François Drouault et de Michelle Blanchet sa femme, parains Pierre Drouet **N^{re} [époux d'Anne Drouault]** et Jehan Leclerc maraine Mathurine Huppé femme de Laurens Bernier »

j-Renée DROUAULT °Loiré 20.3.1579

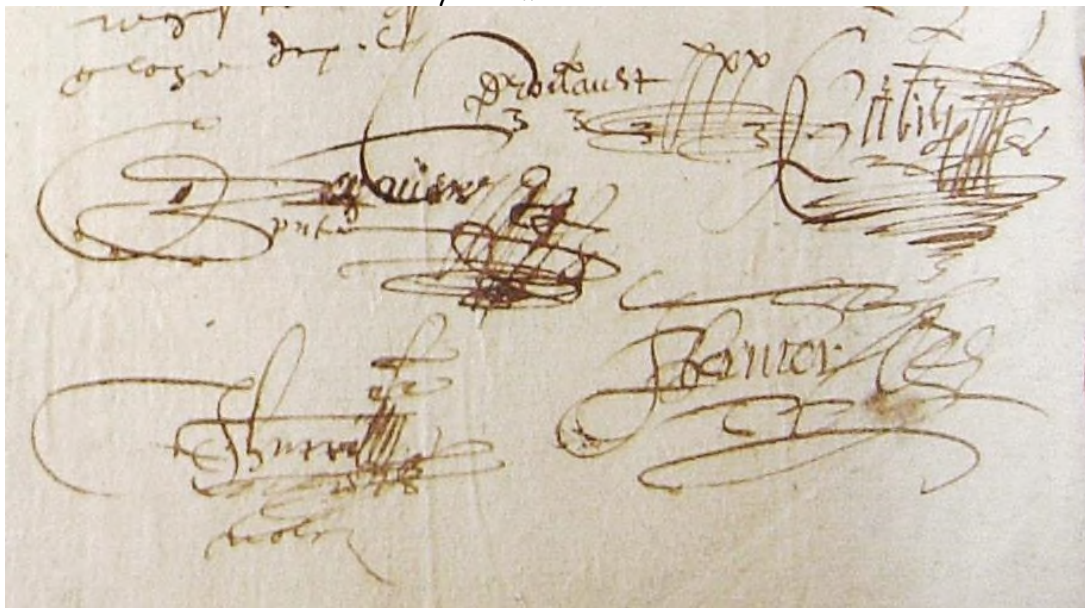
k-Louys DROUAULT °Loiré 22.5.1580 Filleul de Jacques Hallenault **notaire** et de Mathurin Adam le Jeune et de Louise Le Bouq fille de Mr du Gué †Loiré 9 juin 1638 x ca 1611 Claude BINET Dont postérité suivra

Pierre Drouault x /1601 Michelle Mousset

Pierre et Aubin Drouault ont dû poursuivre un impayé pourant modeste jusqu'au parlement de Paris. La quittance qui suit est passé par Jean Chuppé notaire royal à Angers mais natif de Loiré, qui avait probablement gardé à Loiré une maison de famille, et y revenait de temps en temps. Cet acte a le mérite de donner leurs signatures : « Le 21 septembre 1609¹⁰ après midy en la cour du roy notre sire à Angers personnellement estably **Pierre et Aubin les Drouaults marchands demeurant au bourg de Loiré** confessent avoir eu et receu présentement comptant en notre présence et à veue de nous de Jehan Jahanne marchand demeurant en ladite paroisse de Loiré la somme de 15 livres tz quelle somme est pour la ferme d'une année du lieu du Drullay pour l'année escheue au terme de Toussaint dernière passée, de laquelle somme lesdits les Drouault se sont tenus à comtant et en ont quitté et quittent ledit Jehanne et promettent acquitter vers tous qu'il appartiendra et lesquels Drouaults ont receu ladite somme suivant et en exécution de l'arrest de nos

¹⁰ AD49-5E7/324 devant Chuppé notaire royal à Angers

seigneurs de la cour de parlement à Paris donné à leur profit contre deffunt Michel Grandier et autres dénommés par ledit arrest, en exécution de quoi lesdits les (f°2) Drouaults ont poursuivi ledit Jehanne au siège présidial d'Angers et au moyen duquel paiement fait par ledit Jehanne et pour éviter à procès et sans préjudice de son recours contre Jean Adam, Poitevin et autres .condamnées par ledit arrest qui auroient baillé ledit lieu à ferme audit Jehanne contre lesquels ledit Jehanne se pourveira ainsi qu'il voyra estre à faire, et aux despens dommages et intérests, et aussi sans préjudice des droits desdits les Drouaults pour l'exécution dudit arrest pour l'exécution desquels ils se pourvoiroient ainsi qu'ils veoyront estre à faire fors contre ledit Jehanne pour le paiement de ladite année et aussi sans préjudice de leurs despens dommages et intérests (f°3) à eulx adjudés par ledit arrest ; et demeurent lesdits les Drouaults et Jehanne hors de cour et de procès pour raison de ladite ferme cy dessus, le tout stipulé et accepté par lesdites parties, à laquelle quittance et tout ce que dessus est dit tenir etc garantir etc obligent lesdites parties etc foy jugement et condamnation etc fait et passé audit Loyré maison de Guillaume Bernier en présence dudit Bernier et de Gatian Babin notaire en cour laye tesmoins »



Pierre DROUAULT x /1601 Michelle MOUSSET

1-Jehan DROUAULT °Loiré 5.4.1601 Filleul de
Jehan Drouault [oncle paternel] et de
 Marie Moucet

2-Jehanne DROUAULT °Loiré 22.9.1604

3-François DROUAULT °Loiré 8.3.1608 Filleul
 de François Moreau et de Charlotte
 Busson **[tante paternelle par alliance
 car épouse de Aubin Drouault]**

4-Michelle DROUAULT °Loiré 11.9.1611

5-Louis DROUAULT °Loiré 28 mars 1613
 « Louis fils de Pierre Drouault et Michelle
 Mousset sa femme a esté baptisé le 28
 parrain **Louis Drouault (s ci-contre,
 mon ancêtre) [oncle paternel]** et de
 Barbe Leduc

6-Charlotte DROUAULT °Loiré 27.7.1617 Filleule de Mathurin Drouet curé et de Charlotte Fourmy femme de Mr Delahaye



Aubin Drouault x Charlotte Busson

Aubin DROUAULT x /1601 Charlotte BUSSON

- 1-Françoise DROUAULT °Loiré 3.2.1601 Filleule de François Busson & de Charlotte Gerard
- 2-Jacquine DROUAULT °Loiré 18.4.1602 Filleule de Jacques Bernier & de Guillemine Bourgeois
- 3-Julien DROUAULT °Loiré 9.1.1607 Filleul de Julien Beauchesne et de Magdeleine Revers
- 4-Charles DROUAULT °Loiré 23.1.1610
- 5-René DROUAULT °Loiré 5 avril 1611 « fille de Aubin Drouault et de Charlotte Busson sa femme parrain Mahé Denous marraine Roze Ouvrad »
- 6-Charlotte DROUAULT °Loiré 5 avril 1611 Fils de Aubin Drouault et de Charlotte Busson sa femme parrain René Brasdane marraine Jacqueline Fouet »
- 7-René DROUAULT °Loiré 22 juillet 1612 « fils de Aubin Drouault et de Charlotte Busson sa femme parrain honorable homme René Delamarche (s) demeurant à Candé et damoiselle Helisabet de St Denys »

Louis Drouault x ca 1611 Claude Binet

J'ai sa signature ci-dessus car il est parrain en 1613 de Louis Drouault fils de Pierre. Elle est surprenante par sa simplicité, c'est-à-dire absence de l'orgueil des fioritures des notables.

Louis Drouault a vécu à Paris auparavant comme l'atteste l'acte ci-dessous : « Le 16 mai 1611 devant Guillaume Bellanger notaire de la châtellenie d'Angrie, Jean Drouault marchand demeurant à Candé, **vend à son frère Louis Drouault « sergent au bareau de la ville de Paris et bourgeois d'icelle, y demeurant rue de la Harpe, paroisse Saint Benoist**, et à Claude Binet sa femme pour 300 livres la closerie de Rouvereau » (Archives du Gué) »

Ainsi, on sait avec certitude que Louis a vécu à Paris, où les archives sont perdues. La rue de la Harpe, en partie absorbée par le Boulevard Saint Michel, jouxte l'île de la Cité et Notre Dame (voir plan ci-dessous).

Louis Drouault réapparaît à Loiré vers 1613, parain de Louis Drouault son neveu, et 1614 avec la naissance de son fils Jacques.

Il y est inhumé « Louis Perrault sergent royal »

Nous avons vu ci-dessus, que Jehan Hiret 1^e historien de l'Anjou était à la fois curé de Challain et chapelain de Notre Dame de Paris, et que sa mère était Jeanne Drouault.

Or, les garçons de famille étudiaient souvent chez un prêtre en guise d'école, comme le raconte en 1628, un contemporain, Jean Cevillé, dans sa chronique de la famille Cevillé, qui est entièrement sur mon site.

Donc, on peut supposer que le jeune Louis fut mit chez Jehan Hiret, lequel remarquant sans doute quelque talent, le recommanda à Paris où il avait des liens.

On peut même supposer que Jehan Hiret était un parent de Louis, voire un oncle puisque Jeanne Drouault mère de Jehan Hiret est totalement contemporaine de François Drouault, père de Louis.

Enfin, le retour à Loiré n'est pas surprenant, et bon nombre d'Angevins, montés un temps à Paris, ont préféré revenir à leur douceur Angevine...

Les sépultures de Loiré ne commencent qu'en 1601. A Loiré la majorité des sépultures se font au cimetière, et rares dans l'église réservée aux notables.

Ils sont tous deux inhumés dans l'église.

18 f. Encre 1614.
 Jacques fil. de Louis
 Drouault sergent royal
 Binet a été baptisé
 par moi curé d'icelle
 de l'église paroissiale
 de Loiré paray parrain
 Drouault marraine
 Jayette Drouault
 Le 16 mai 1611
 Pour de plus amples voyez
 le Procès de Jacques
 Drouault

Oby Claude Binet vivante femme de Me Louis Drouault sergent royal le
 lundi 12 janvier 1626 a esté inhumée en l'église de céans »

Elle est inhumé dans l'église de Loiré « Claude Binet vivante femme de Me Louis Drouault sergent royal le
 lundi 12 janvier 1626 a esté inhumée en l'église de céans »

Oby Me Louis Drouault vivant sergent royal le 9 juin 1639 a esté enterré en l'église de Loiré »

Il est aussi inhumé dans l'église 12 ans plus tard « Me Louis Drouault vivant sergent royal le 9 juin 1639 a
 esté enterré en l'église de Loiré »

Louis DROUAULT °Loiré 22 mai 1580 †Loiré 9 juin 1638 Fils de François DROUAULT et de sa 2^e épouse
 Marie BLANCHET x ca 1611 Claude BINET †Loiré 12 janvier 1626

1-Catherine DROUAULT °[Paris rue de la Harpe avant 1613] †Loiré 15.11.1656 Probablement née à Paris, rue
 de la Harpe, où son père est sergent en 1611 x Loiré 30.10.1632 Laurent **PERRAULT** Dont postérité
 suivra

2-Jacques DROUAULT °Loiré 26 février 1614 « Jacques fils de Louis Drouault et de Claude Binet a esté
 baptisé ... parrain **Pierre Drouault (s voir ci-dessus)** et marraine **Jacquette Drouault** »

Catherine Drouault x 1632 Laurent Perrault

Les espousailles de Laurens Perrault avec Catherine Drouault
 ont esté faites en l'église de Loiré par moy prêtre soubzsigné en présence de Me Louys Drouault sergent royal Pierre
 Drouault l'aîné et plusieurs autres le 30.10.1632 »

Le mariage est non filiatif « espousailles de Laurens Perrault avec Catherine Drouault ont esté faites en
 l'église de Loiré par moy prêtre soubzsigné en présence de **Me Louys Drouault sergent royal Pierre
 Drouault l'aîné** et plusieurs autres le 30.10.1632 ».

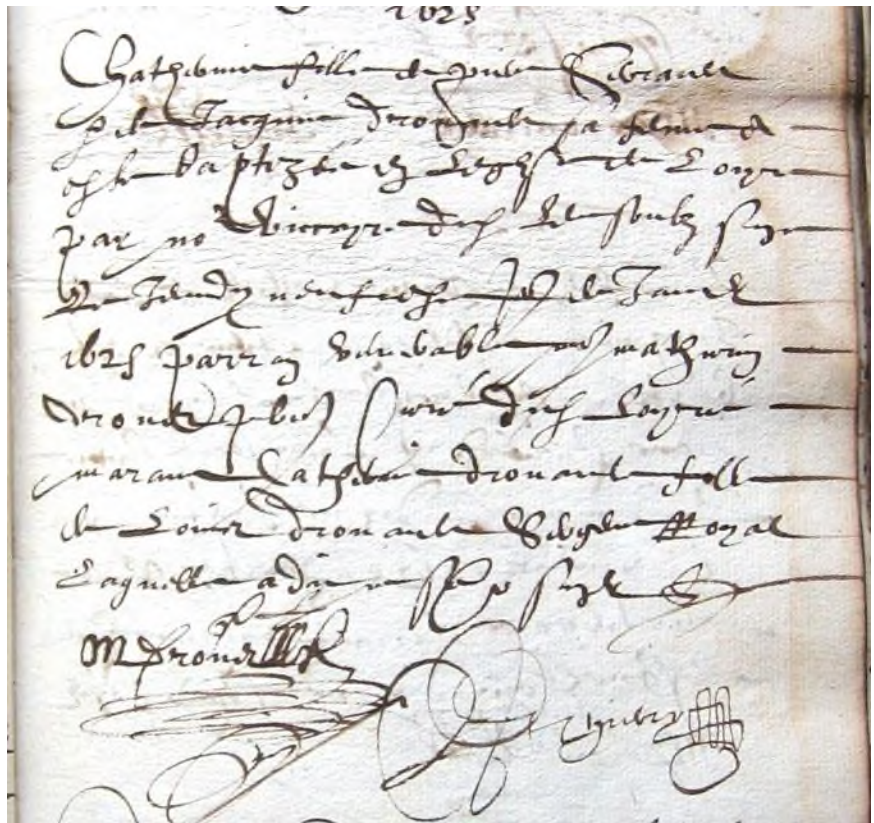
Catherine Drouault est la seule Drouault de ce prénom sur Loiré. Elle n'est pas née à Loiré.

J'ai refait 2 fois Loiré entre 1597 et 1620 en vain.

Elle est probablement née ailleurs, entre 1610 et 1617, car elle se marie vers 1632, et c'est lui qui est de Loiré.

On sait que Catherine Drouault est fille de Louis Drouault sergent royal car elle est maraine le 9.1.1625 à Loiré de Catherine Serault fille de Pierre et Jacquine Drouault et dite « Catherine Douault fille de Louis Drouault sergent royal ». C'est donc bien son père qui est présent en 1632 lors de son mariage.

Elle a 13 enfants, mais les Drouault figurent peu dans leurs parrains et marraines, ou je trouve seulement Jacques et Charlotte Drouault.



Catherine DROUAULT °[Paris rue de la Harpe avant 1613] †Loiré 15.11.1656 Fille de Louis DROUAULT et de Claude BINET x Loiré 30 octobre 1632 Laurent **PERRAULT** °Loiré 23.5.1610 †/1676 Fils de Laurent & Ambroise DUBREIL

- 1-Renée PERRAULT °Loiré 27.10.1633 Filleule de **Jacques Drouault** & de Renée Perrault femme de René Pouppin de Bouillé
- 2-Marie PERRAULT °Loiré 2.1.1635 Cousine de Jean Ernault x Loiré 27.10.1676 Mathurin **BABIN** V^f de Marie Gasnier & de Perrine Delanoe
- 3-Jean PERRAULT °Loiré 18.11.1636 Filleul de Jean Perrault & de **Charlotte Drouault**
- 4-Laurent PERRAULT °Loiré 30.5.1638 Filleul de Thomas Robert & Michelle Allaire
- 5-Jean PERRAULT °Loiré 15.8.1639 Filleul de Jean Perrault & de Julienne Babin
- 6-Jean PERRAULT °Loiré 22.11.1640 Filleul de Jean Rouillé & de Mathurine Frogéard
- 7-Perrine PERRAULT °Loiré 25.3.1642 Filleule de Paul Forget & de Perrine Perrault
- 8-Mathurin PERRAULT °Loiré 28.6.1643 Filleul de Charles Rouvrais prêtre & de Michelle Allaire
- 9-René PERRAULT °Loiré 26.8.1644 Filleul de Jean Manceau & de Perrine Caillard
- 10-Laurent PERRAULT °Loiré 10.5.1646 Filleul de Jean Beauchesne prêtre & de Marie Perrault x Bourg-d'Iré 24.11.1669 Mathurine RIVEAU Dont postérité suivra
- 11-Mathurin PERRAULT °Loiré 17.2.1650 Filleul de Mathurin Caillard & de **Jeanne Drouault**
- 12-Anne PERRAULT °Loiré 25.3.1651 †/1710 Filleule de Julien Louiron & de Anne Venier. Belle-soeur de Mathurin Babin x Loiré 2.1.1683 Jean **BOISDAUSFRAY** Dont postérité suivra
- 13-Pierre PERRAULT °Loiré 19.3.1654 Filleul de Pierre Popin & de Perrine Perrault tous deux de Bouillé

Anne Perrault x1683 Jean Boisdaufray

Jacquine Boisdaufray x1712 Pierre Prezelin

Mathurine Prezelin x1752 Julien Lailier

[Marie Lailier x1778 Jean Denis](#)

[Jean Denis x1802 Renée Pottier](#)

[Aimée Denis x1831 Pierre-Jean Girardiere](#)

[Aimée Girardière x1854 François Allard](#)

[Louis Allard x1882 Françoise Moreau](#)

[Madeleine Allard x Edouard Halbert](#)

[la rue de la Harpe, où vit Louis Drouault en 1611](#)

La rue de la Harpe se partageait manifestement entre 3 paroisses, car vous allez voir que Louis Drouault y a vécu mais paroisse Saint Benoist. Or, il y avait aussi saint Séverin, et saint Cosme et Damien, dont existe aux Archives Nationales un registre de reconstitution des BMS¹¹ de la rue de la Harpe pour la période de 1552 et 1680 (AN. série L 634).

Outre mon Louis Drouault en 1611, y vivaient :

- Le 6 mai 1608¹² Robert Poireau Me vitrier à Paris demeurant **rue de la Harpe paroisse st Benoist la bien tournée**, lequel fait et constitue sa procuratrice générale et spéciale Clère Hardouyn sa femme qu'il autorise, héritière de Claude Hardouyn sa sœur, à son décès femme de Estienne Belleseur, marchand hostellier à Angers <http://www.odile-halbert.com/wordpress/?p=29396>
- Le 6 mai 1608¹³ Jehan Grattepaille compagnon vitrier demeurant en la maison dudit Poyreau à Paris tesmoing de Claire Hardouyn cy dessus <http://www.odile-halbert.com/wordpress/?p=29396>
- Le samedi 9 décembre 1606¹⁴ Pierre Menard marchand bourgeois de Paris et y demeurant **paroisse saint Severin rue de la Harpe** <http://www.odile-halbert.com/wordpress/?p=24638>
- Jean Huret avant 1632, docteur en théologie, curé de Challain et premier historien de l'Anjou, est probablement décédé à Paris où il avait un bénéfice, car on n'a jamais retrouvé sa mort en Anjou.

[église Saint Benoît la bien tournée](#)

— Maître Mathurin Girard, au lieu de défunt noble homme Jehan Veillon, et comme tuteur des enfants nés de son mariage avec défunte Christine Revers, Jehan et Louis Drouault, s'avouent sujets de la Pérroussaie sous les mêmes devoirs féodaux, 1607 (5). — Par acte passé le 16 mai 1611 devant Guillaume Bellanger, notaire de la châtellenie d'Angrie, Jean Drouault, marchand, demeurant à Candé, vend à son frère Louis Drouault, « sergent au bareau de la ville de « Paris et bourgeois d'icelle, y demeurant rue de la Harpe, paroisse Saint-

¹¹ les archives anciennes de Paris ayant brûlé, il n'existe aucun registre paroissial de cette période, et ce n'est que fin 19ème siècle qu'une petite partie a été reconstituée à partir des documents des familles

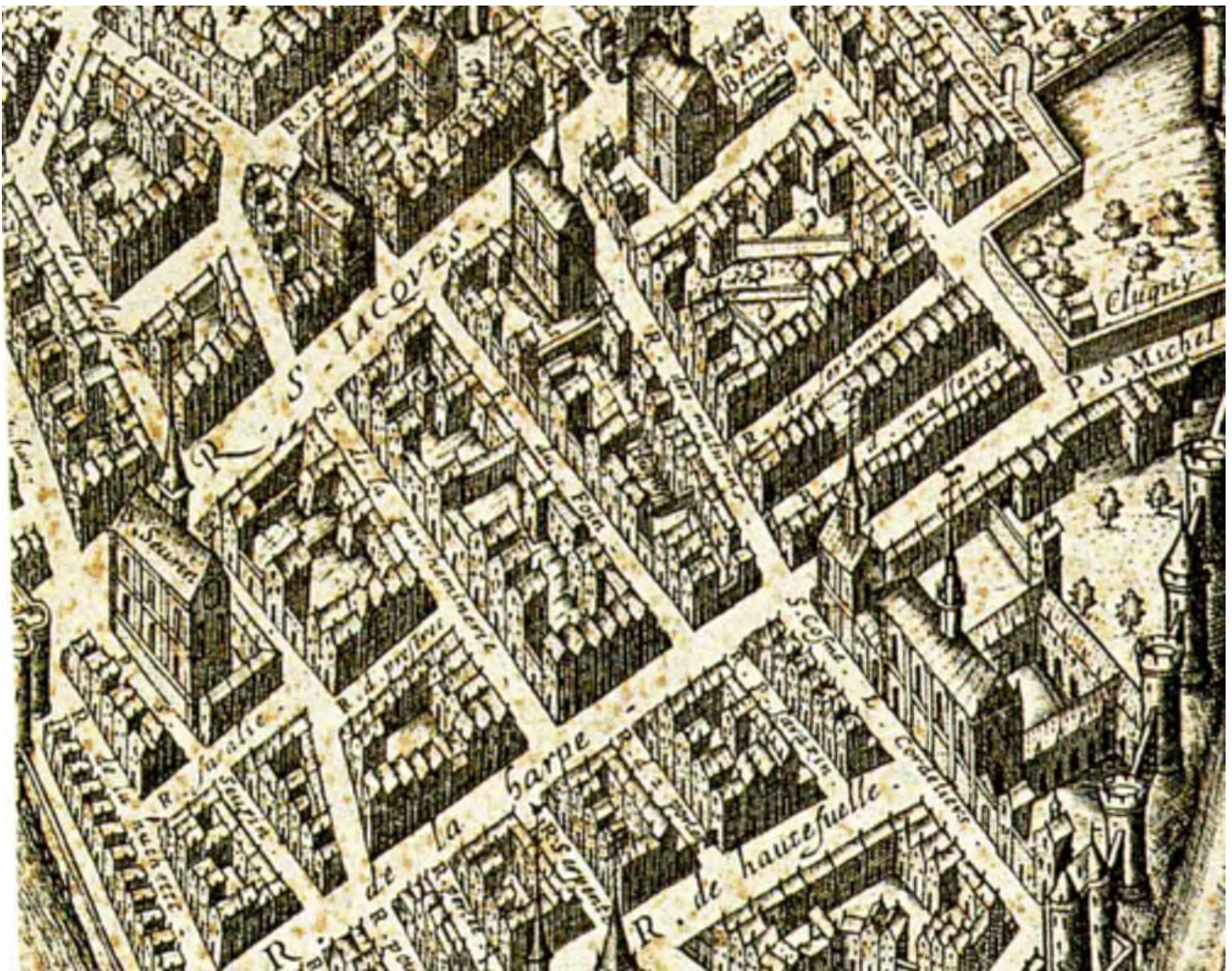
¹² AD49-5E36 procuration passée à Paris le 6 mai 1608, classée chez Chevrollier notaire royale à Angers

¹³ AD49-5E36 procuration passée à Paris le 6 mai 1608, classée chez Chevrollier notaire royale à Angers

¹⁴ AD49-5E8 devant René Serezin notaire royal à Angers

« Benoist », et à Claude Binet, sa femme, le lieu et closierie de Rouvreau, pour la somme de trois cents livres tournois (1). — Louis Drouault en rend aveu à la Motte-Cesbron le 22 mai 1624 (2). — Jean Gabory, sieur de la Lande, au lieu de défunt noble homme Jean Veillon et de défunt maître Jean Revers, maître Louis Drouault, sergent royal, et autres détenteurs du village présentent leur déclaration au seigneur de la Péroussaie, 1634 (3). — Jean Gabory, René Gabory et Mathieu Derval, mari de Guillemine de Mons, confessent devoir au

Louis Drouault a vécu à Paris auparavant comme l'atteste l'acte ci-dessus, extrait du chartrier du Gué en Loiré, publié par Mr de l'Esperonnière, dans son ouvrage « la baronnie de Candé », mais dont les archives originales enfin déposées aux Archives Départementales sont en mauvais état et non communicables, donc me reste le travail fiable de Mr de l'Esperonnière. Voici l'extrait des archives du Gué en Loiré pour le Rouvreau : « Le 16 mai 1611 devant Guillaume Bellanger notaire de la châtellenie d'Angrie, Jean Drouault marchand demeurant à Candé, **vend à son frère Louis Drouault « sergent au bareau de la ville de Paris et bourgeois d'icelle, y demeurant rue de la Harpe, paroisse Saint Benoist**, et à Claude Binet sa femme pour 300 livres la closierie de Rouvreau »

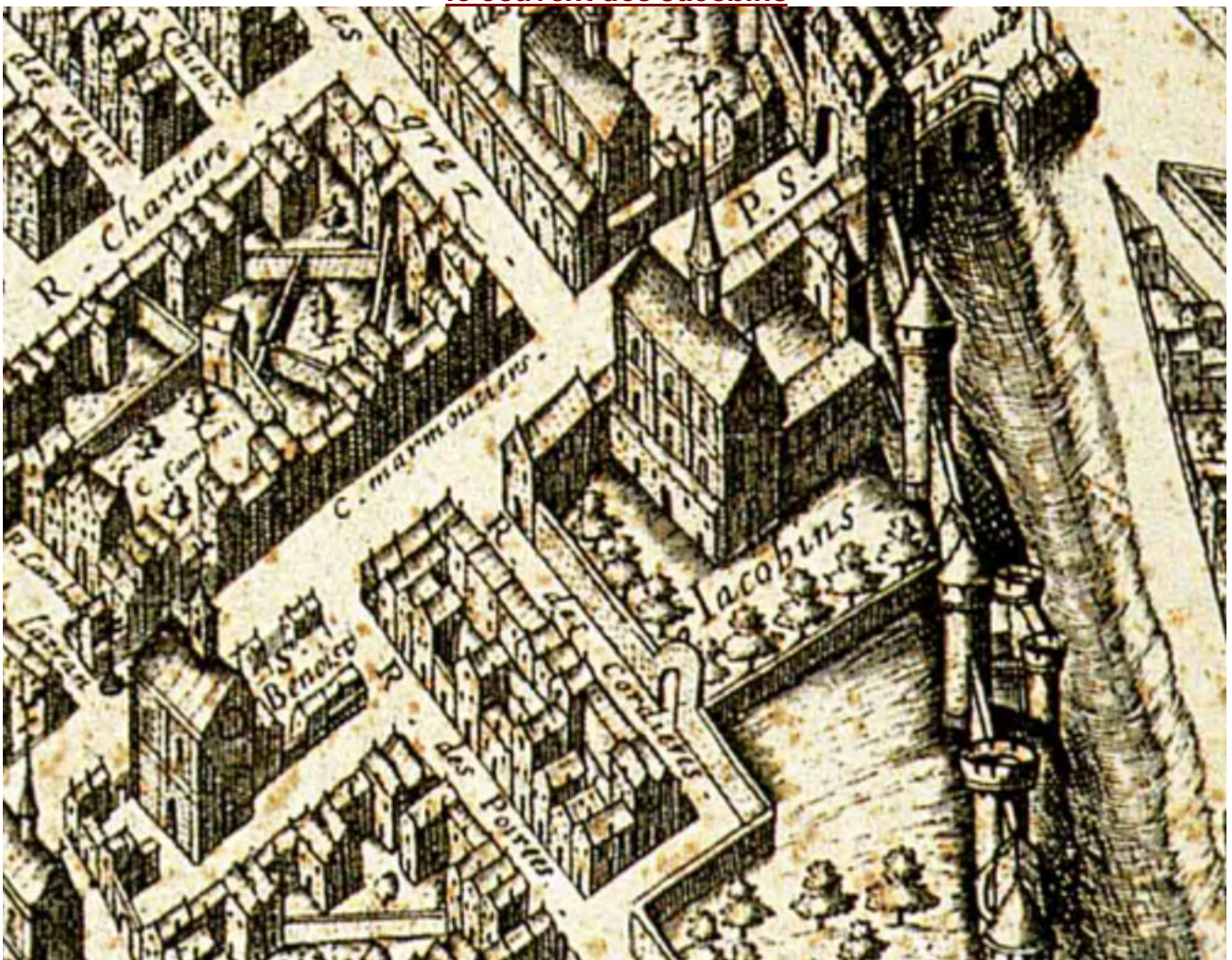


Ce magnifique plan 3D donne les portes et fortifications le long de la Seine et la rue de la Harpe en 1609 en bas, alors que l'église saint Benoist en en haut vers la droite (Plan Vassalieu conservé à la BNF, tiré de « les plans de Paris, histoire d'une capitale » par Pierre Pinon et Bertrand le Boudec, ISBN 1-84742-061-4)



L'église et le cloître Saint Benoist en 1810 (image BNF) selon le site <https://www.tombes-sepultures.com>
Ce site comporte plusieurs pages très détaillées concernant l'histoire de cette ancienne église, et même les noms de personnes qui y furent inhumées. Cette église était voisine du couvent des Jacobins

le couvent des Jacobins



Il existait à Paris 2 couvents de Jacobins. Le plus ancien était en fait un couvent dominicain fondé au début du XIII^e siècle, rue Saint-Jacques. Il s'étendait entre la rue Soufflot et la rue Cujas, s'adossant à l'enceinte de Philippe-Auguste, côté ville, entre les portes Saint-Michel et Saint-Jacques. Son activité d'enseignement

formait le collège des Jacobins, un collège de l'ancienne université de Paris. Supprimé en 1790, ses bâtiments sont démolis entre 1800 et 1849.

Et comme vous le montre le plan Vassalieu de 1609, il était à côté de l'église Saint Benoist.

François Villon au couvent des Jacobins

« En 1431¹⁵, maître Guillaume de Villon, répétiteur de droit canonique, devint chapelain de l'église Saint Benoît. François Montcorbier, orphelin, pauvre, âgé de 6 ou 7 ans, entra au service du chapelain qu'il considéra, avec tendresse, comme son père adoptif et dont le nom passa à la postérité quand l'enfant devint François Villon. »

les Drouault dans la baronnie de Candé

Le tout selon l'ouvrage de Mr de l'Esperonnière, *la Baronnie de Candé*, 1894

le Petit Brochigné à Chazé-sur-Argos

BROCHIGNÉ (le Petit-), ferme. - Relevait de Bellefontaine à foi et hommage simple. En est sieur Jehan Gésinier, 1^{er} décembre 1444. Il est mentionné en ces termes dans l'aveu rendu à cette date par Simon Auvé : « Jehan Gésinier est mon homme de foy simple par raison de deux journaulx sis au lieu du Petit-Brochiné et des appartenances d'iceluy, et ne m'en doibt que la bouche et les mains¹⁶. » - Jehan Gésinier, 2 août 1492¹⁷. - Sa fille, Guillemine Gésinier, apporté le Petit-Brochigné en mariage à Guillaume Leconte, dont elle était veuve avant le 8 octobre 1504. Elle rendit aveu, à cette date, au seigneur de Bellefontaine¹⁸. - Jehan Leconte, 25 octobre 1512¹⁹. - Il présenta son aveu à Yves Pierres, seigneur de Bellefontaine, le 12 décembre 1529²⁰. - **Sa fille Appoline épousa Pierre Drouault**. Etant séparée de biens, elle se reconnut femme de foi simple de Charles Pierres, pour raison de son lieu et appartenances du Petit-Brochigné, le 17 juin 1546²¹. - **Son fils, Pierre Drouault, lui succéda** et fit ses offres de foi et hommage le 6 décembre 1577. Nous reproduisons ce document :

(f°619) « Aujourd'hui, en la présence de moy Jehan Joubert, notayre de la baronnye de Candé, **honneste personne Pierre Drouault le jeune** s'est transporté par devers la personne de noble homme Charles Pierres, seigneur de Bellefontaine, estant audict lieu. Lequel Drouault a offert la foy et hommaige par luy deue audict seigneur de Bellefontaine, à cause de son lieu, clouzerie et appartenances du Petit-Brochigné, comme luy est escheu par le décès de dame Appolyne Leconte, sa deffuncte mère... Lequel seigneur de Bellefontaine a respondu qu'il tennoyt le fief pour couvert et que, aux premières assises, feroit appeler ledict Drouault pour bailler son adveu²². »

Pierre Drouault présenta son aveu le 24 juillet 1580²³. - **René Huret possédait le Petit-Brochigné** au commencement du XVII^e siècle. - Le 3 avril 1636, en présence de René Desmolles, notaire de la baronnie de Candé, **missire Jean Huret²⁴, prêtre, curé de Challain, se transporta à la maison seigneuriale de Bellefontaine et fit ses offres de foi et hommage à messire Anne Pierres**, pour raison du lieu et closerie du Petit-Brochigné. **Il agissait tant pour lui que comme curateur de Jean Huret, son neveu²⁵**. - Messire Lezin Maurice, mari de Françoise Geslard, sieur du Petit-Brochigné, en rend aveu à la baronnie de Candé, par

¹⁵ <https://www.tombes-sepultures.com>

¹⁶ *Idem, idem*, 17

¹⁷ *Idem, idem*, 19

¹⁸ Archives Départementales de Maine-et-Loire, E, 1387. Parchemin original.

¹⁹ Archives de Noyant, Y, 20

²⁰ Archives Départementales de Maine-et-Loire, E, 1387. Parchemin original, signé J. Leconte

²¹ *Idem, idem*

²² Archives Départementales de Maine-et-Loire, E, 1387. Papier original

²³ *Idem, idem*

²⁴ L'auteur des *Antiquitez d'Anjou*

²⁵ Archives Départementales de Maine-et-Loire, E, 1387. Papier original

moyen du fief de Bellefontaine, le 28 janvier 1671²⁶. - François Fellet, par son mariage avec Julienne Adam, 16 mai 1698²⁷. - Le 2 décembre 1702, « confesse relever de haut et puissant prince Henri-Jules de Bourbon, baron de Candé, par le moyen du seigneur de Bellefontaine, sans aucuns devoirs ; iceluy lieu composé de maisons, granges, jardins, vergers, terres..., etc., droit de garennes à connils, le tout contenant quinze journaux ou environ ; et ne doit à ladite baronnie de Candé aucun cens, rentes et devoirs²⁸. » - Lezin Feslet, demeurant à Chazé, rend aveu à Louis-Georges-Érasme, marquis de Contades, et se reconnaît son homme de foi simple pour son « lieu du Petit-Brochigné, jardins, vergers, pièces de terre, prés, landes... droit d'usage dans les landes de Chazé, droit de garennes à connils défensables sur lesdites terres », février 1755²⁹. (f°620) Il ne reste aucune trace des anciennes constructions. »

la Brulairie à Freigné

BRULAIRIE (LA), ferme. - La Brullairie, 1579. - La Bruslairie, 1613. - La Brulayrie, 1635. - La Brulairie, 1757. - La Brulesrie (Cassini). - La Brulerie (État-Major). - Relevait de la Saulaye. - En est sieur Denis Leduc, mari de Renée Janvier, 7 juillet 1579. A cette date, il rend sa déclaration à noble homme Claude Simon, seigneur de la Saulaye, pour ses héritages sis et situés aux lieux de la Brullairie : une maison faite à fest, couverte d'ardoises, en laquelle il y a une cheminée et chauffouer, scize au lieu et métairie de la Brullairie, avec les rues et issues, trois pièces de terre en jardin au devant de laditte maison, une pièce de terre en pré au dessous desdits jardins, avec trois pièces de terre labourable, contenant le tout ensemble vingt-deux boisselées de terre ou environ. » - Plus. diverses terres labourables et prés. - Il avoue droit de panage avec ses bêtes dans les landes de Baudouin, et le droit d'y faucher landes et litières pour l'usage de sa métairie, se reconnaît également sujet du seigneur de la Saulaye pour vingt boisselées de terre sises ès tertres de dessus ledict lieu de la Brulairie, autrement appelé les Vignes des Tertres, joignant avec consorts du lieu de la Cavelnaye et Rigollière. » II devait à l' Angevine six poulets et sept sols trois deniers. - **Barbe Leduc, fille de Denis Leduc, apporta la ferme en mariage à honorable homme Jean Drouault, qui en était sieur en 1612. Ils la vendirent, par acte du 12 février 1613, passé devant Guillaume Deillé, notaire à Candé, à honoralde homme Mathurin Lesné, marchand, demeurant à Candé, et à Jeanne Thoreau, son épouse, pour le prix de cinq cent soixante livres tournois, y compris les foins, pailles et chaumes, et à charge de relever de la seigneurie de la Saulaye sous les devoirs accoutumés³⁰.** -

la Cheverie à Chazé-sur-Argos

CHEVRIE (la), ferme. - Messire **Jehan Drouault, prêtre, Pierre Drouault et leurs cohéritiers**, reconnaissent devoir au seigneur d'Ingrande cinq sols sur le lieu de la « Cheverye », 1553³¹. - Messire **François Cathelinays et René Drouault, 12 mai 1607³²**. - Le sieur de Launay, les héritiers de maître Pierre Esnault et autres, devaient cinq boisseaux un tiers d'avoine, six sols un denier, une oie et une géline, 5 mars 1729³³. Propriétaire : M. le D^r Poitevin

la Garsalaie à Chazé-sur-Argos

GARSALAIE (la), ferme. - La Gastesallaie, 1553. - Messire Antoine Hanneau, prêtre, messire François Varanne, prêtre, Macé Adam et leurs cohéritiers s'avouent sujets du seigneur des fiefs d'Ingrande pour leur lieu de la Garsalaie et reconnaissent lui devoir, à l'Angevaine, quinze sols onze deniers tournois. - Les mêmes, et André Plessis, pour partie dudit lieu, doivent, au même terme, quatre sols deux deniers maille, 6 février

²⁶ Archives de Noyant, QQ, 142

²⁷ *Idem*, M, 374

²⁸ Archives de Noyant, M, 461

²⁹ Archives Départementales de Maine-et-Loire, E, 1387.

³⁰ *Idem*, F, 11.

³¹ Archives du Gué

³² Archives de Noyant, Y, 96 verso.

³³ *Idem, idem*, 251 verso.

1553³⁴. - **Renée Guillou, veuve de Pierre Drouault**, Jean Guyot et autres, confessent à la recette du seigneur d'Ingrande, « pour le lieu de la Gastesallaye et choses qui en dépendent, » neuf boisseaux deux tiers d'avoine, vingt-trois sols deux deniers obole, une oie et une géline, 12 mai 1607³⁵. Propriétaire : M. Ferrus, par acquisition de M. Lesné, notaire, qui l'avait acheté de M. R. de la Borde.

la Renouvellement à Loiré

LA RENOUVELLEMENT : relevait de la Peroussaie - 1480 Jehan Davy - 1553 Pierre Dupont et **les héritiers de Pierre Drouault** - 1607, 1634 Mathurin Boissault prêtre et François Galteau époux de Marguerite Boissault - 1671 Mathurin Galteau père et fils

Le Rouvère à Loiré

ROUVÈRE³⁶ : hameau proche le bourg, qui relevait de la Motte-Cesbron et de la Pérroussaie - 1472 Thomas Lecommandeur une maison - 1496 Jehan Guyot une maison - 1506 Michel Lecommandeur - 1553 Jehan Veillon, Jehan Drouillard **et les héritiers de Pierre Drouault** - Le 16 mai 1611³⁷ devant Guillaume Bellanger notaire de la châtellenie d'Angrie, Jean Drouault marchand demeurant à Candé, vend à **son frère Louis Drouault « sergent au bureau de la ville de Paris et bourgeois d'icelle, y demeurant rue de la Harpe**, paroisse Saint Benoist, et à Claude Binet sa femme pour 300 livres la closerie de Rouvère » - 1634 Jean Gabory Sr de la Lande, au lieu de feu Jean Veillon, Me Louis Drouault sergent royal -

Villebrenu à Chazé-sur-Argos

VILLEBRENEU, hameau. - *Villeberneux*, 1666. - Le Grand, le Petit-Villebrenu. - Le village, relevant des fiefs d'Ingrande, appartenait dès le XV^e siècle à plusieurs propriétaires : Georges Rivault, « pour son herbergement et appartenance de Villebrenu, » reconnaît devoir au seigneur d'Ingrande une rente annuelle de six sols deux deniers, trois boisseaux d'avoine, une oie et une géline, 8 avril 1461³⁸. - A cette même date, Pierre Colas devait un boisseau d'avoine pour ses choses de Villebrenu. - Simon Auvé, chevalier, pour son lieu et appartenance de Villebrenu, devait une oie et une géline³⁹. - La veuve et héritiers de Jean Boyvin doivent six sols deux deniers ; Jean Bodard, pour « ses choses de Villebrenu, **qui furent Olivier Drouault**, » est astreint à une rente annuelle de cinq sols ; Charles Pierres, écuyer, s'avoue sujet du seigneur d'Ingrande pour Villebrenu, 6 février 1553⁴⁰. (f°677) René Pierres, écuyer, seigneur de Bellefontaine, confesse devoir, pour son lieu et métairie du Grand-Villebrenu, une rente annuelle de cinquante-un sols, vingt boisseaux d'avoine, une oie et une géline, 12 mai 1607⁴¹. - Jeanne Thierry, veuve de Denis Crannier, reconnaît devoir, pour le lieu du Petit-Villebrenu, une rente de cinq sols deux deniers, avec une oie et une géline, 12 mai 1607⁴². - La métairie du « Grand-Villeberneux » fut saisie sur les héritiers de Anne Pierres, écuyer, seigneur de Bellefontaine, et adjugée à Jean Davau, le 15 juillet 1666⁴³. - Depuis lors, cette ferme fit partie de la terre de Bellefontaine. - Michel Cherbonneau et André Marchand reconnaissent devoir au seigneur des fiefs d'Ingrande, pour le Petit-Villebrenu, six sols deux deniers, trois boisseaux d'avoine, une oie et une géline, le tout payable le dimanche après l'Angevine, 5 mars 1729⁴⁴.

Le Grand-Villebrenu. - Propriétaire : M^{me} Goureau

³⁴ Archives de Noyant, Y, 86 verso

³⁵ *Idem, idem*, 96 verso.

³⁶ Mr de l'Esperonnière, La Baronnie de Candé, t2, p.578

³⁷ Archives du Gué

³⁸ *Idem, idem*, 83

³⁹ *Idem, idem*

⁴⁰ Archives du Gué

⁴¹ Archives de Noyant, Y, 95

⁴² *Idem, idem*

⁴³ *Idem, J*, 203 et suiv.

⁴⁴ *Idem, Y*, 253

Le Petit-Villebrenneu (deux fermes). - Propriétaire : M. Édouard Desmas «

non rattachés pour le moment :

Jean Drouaut devenu Nantais, donne à sa soeur Perrine, Angevine, sa part de la succession de leurs parents, Angers 1547 : « Le 26 juin 1547⁴⁵ en la cour du roy notre sire à Angers endroit personnellement estably **Jehan Drouault demourant en la paroisse de St Clémens fosbourgs de Nantes** ainsi qu'il nous a rapporté après l'avoir enquis, soubzmettant etc confesse avoir aujourd'huy donné quicté céddé délaissé et transporté et encores etc donne quicte cède délaissé et transporte etc à **Perrine Drouault sa sœur demourant en ceste ville d'Angers** à ce présente stipulante et acceptante tant pour elle que pour Macé Couglin son mary ses hoirs et ayans cause etc tout tel droict noms raisons actions pars et portions au audit estably peult compéter et appartenir et y a droit d'avoir et prendre ès biens de la succession et eschoite⁴⁶ **de deffunct Mathurin Drouault et Marguerite Dupont sa femme leurs père et mère**, tant en meubles héritages vignes terres tant patrimoniaulx que matrimoniaulx acquests et conquestz à luy eschuz et advenus que à eschoir et advenir en quelques lieux et paroisses qu'ils soient situés et assis et aussi ceulx qui luy sont à eschoir et advenir que Macée La Houssaye tient à présent par usufruit pour en faire par ladite Perrinne Drouault telle poursuite et ainsi qu'elle verra estre à faire et comme de son propre héritage ; et est faite ladite présente donnoison cession delays et transport pour ce que très bien a pleu et plaist audit estably et pour la fraternité⁴⁷ et amitié qu'il porte à ladite Perrine sa sœur, à laquelle donnoison et tout ce que dessus est dit tenir etc et lesdites choses ainsi données garantir etc combien que donneur ou donneresse ne sont tenuz garantir les choses par eulx données s'il ne leur plaist obliger ledit estably soy ses hoirs etc renonçant etc foy jugement condamnation etc, fait et passé en ceste ville d'Angers en la maison ou suis demourant, ès présence de Me Jehan Goubault praticien en cour laye et René Lesourt marchand demourant en ceste dite ville tesmoings »

« Le 2.3.1629 Pierre Drouault M^d D^t à Loiré doit à Me François Babin son beau-père D^t à Rochefort commis à la vente des aides et huitième de ladite paroisse de Loiré 140 L pour le vin que ledit Drouault a vendu en détail en sa maison audit Loiré en 1627 et 1628 (AD49 d^{vt} Louy Couëffe N^{re} Angers)

Le 19.7.1629 Mathieu Drouault, fils de Pierre et notaire de la baronnie de Candé demourant à Chazé-sur-Argos, mari de Michelle Legay, vend à Mathurin Gallinière notaire à Belligné des biens à Belligné qui lui viennent de la succession de †Michelle Macé sa mère (AD44-N8331/3)

Mathieu DROUAULT x Michelle LEGAY

1-Catherine DROUAULT °Loiré 28.3.1627 Filleule de noble homme François de Hellault écuyer S^r de Vallières et de Catherine Legay (s)

Pierre DROUAULT x /1611 Françoise DELESTRE

1-Lézine DROUAULT °Loiré 6.9.1611 Filleule de Lézin Thierry & de Jehanne Drouault

2-Anthoinette DROUAULT °Loiré 15.4.1615 Filleule de **Estienne Drouault** & de Mathurine Delestre

3-Jehanne DROUAULT °Loiré 6.7.1617 Filleule de **Jacquine Drouault** & de Jean Delestre

Pierre DROUAULT « Rousselinaye » (sur le mariage de sa fille en 1621)

1-Jacquine DROUAULT x Loiré 12.6.1621 Michel **BOUTEILLER**

Gabriel DROUAULT x Marie ROBERT

⁴⁵ AD49-5E2 devant nous Marc Toublanc notaire royal Angers

⁴⁶ eschoiete, nom féminin : succession, héritage (Greimas A.J., Dict. de l'ancien français, le Moyen âge, Larousse, 1994)

⁴⁷ c'est la première fois que je rencontre le terme de « fraternité » dans un tel acte, car d'habitude il est question d'amitié, amour...

1-Mathurine DROUAULT x Chazé-sur-Argos 11.4.1636 Mathurin **BOISTAULT**
2-Pierre DROUAULT x Chazé-sur-Argos 27.2.1645 Françoise LETANEUX

Louis DROUAULT x Estienne DELESTRE
1-Estienne DROUAULT x Vern-d'Anjou 10.5.1678 Jean **BLOUIN**

Jehanne DROUAULT x Michel **BOURY**
1-Marguerite BOURY x Loiré 23.2.1672 Aubin **GILIER**

Jacquine DROUAULT x Michel **BOUTEILLER**
1-Jacquine BOUTEILLER x Loiré 27.5.1675 Louis **JOUBERT**

Jacques DROUAULT x Le Louroux-Béconnais 13.8.1607 (sans filiation) Jehanne DENIAU

Jacquine DROUAULT x Le Louroux-Béconnais 4.2.1608 (sans filiation) François **ALLAIRE**

Jacques DROUAULT †/1630 x Andrée N.
1-Julien DROUAULT †/1663 x Le Louroux-Béconnais 28.5.1630 Mathurine CHAUVIRE
11-Etienne DROUAULT x1 Le Louroux-Béconnais 10.7.1663 Marie PELOQUIN x2 Le Louroux-Béconnais
30.11.1669 Ambroise RIVIERE
12-Julien DROUAULT x Le Louroux-Béconnais 24.5.1667 Julienne BEURUAU Dont postérité suivra

Julien DROUAULT x Le Louroux-Béconnais 24.5.1667 Julienne BEURUAU
1-Julien DROUAULT x Le Louroux-Béconnais 16.8.1695 Louise LEFRANCOIS
2-Jean DROUAULT x1 Le Louroux-Béconnais 23.11.1700 Anne GUIMIER x2 Le Louroux-Béconnais 18.5.1713
Françoise ROGUIER
21-Michel DROUAULT (du x2 Françoise Roguier) x1 Le Louroux-Béconnais 5.10.1745 Etienne CHUPE x2
Le Louroux-Béconnais 27.2.1753 Anne COTTENCEAU
211-Jean DROUAULT (du x2 Anne Cottenceau) x Le Louroux-Béconnais 22.11.1785 Jeanne JUBIN
212-Marie DROUAULT (du x2 Anne Cotanceau) x Le Louroux-Béconnais 18.9.1775 Jean **AUBERT**
22-Marie DROUAULT (du x2 Françoise Roguier) x1 Le Louroux-Béconnais 3.7.1742 René **MANGÉARD** x2 Le
Louroux-Béconnais 6.7.1751 Mathurin **CESBRON**
23-Françoise DROUAULT (du x2 Françoise Roguier) x Le Louroux-Béconnais 27.11.1752 Pierre **MEIGNAN**
3-Jacques DROUAULT x1 Le Louroux-Béconnais 22.6.1706 Sébastienne GUILBAULT x2 Le Louroux-
Béconnais 4.2.1710 Renée ROGUIER x3 Le Louroux-Béconnais 1.9.1722 Marie TALOURD
31-Marie DROUAULT (du x2 Renée Roguier) x Le Louroux-Béconnais 7.6.1735 Pierre **THIERRY**
32-Joseph DROUAULT (du x3 Marie Talourd) x Le Louroux-Béconnais 25.6.1746 Louise ROCHEREAU
321-Perrine DROUAULT x Le Louroux-Béconnais 4.8.1783 René **GELINEAU**
4-Pierre DROUAULT x Le Louroux-Béconnais 22.11.1719 Tienette HERAU
41-Suzanne DROUAULT x1 Le Louroux-Béconnais 5.2.1743 Michel **AUBERT** x2 Le Louroux-Béconnais
11.11.1766 Jean **CORMIER**

Julien DROUAULT x Marie MERCIER
1-Jeanne ROUAULT °ca 1733 x Le Louroux-Béconnais 17.8.1756 Jacques **RENARD**
2-Marie DROUAULT x Le Louroux-Béconnais 16.6.1744 Pierre **COTENCEAU**

François DROUAULT †/1669 x Renée ROUSSEAU
1-Gabriel DROUAULT x Le Louroux-Béconnais 14.2.1669 Michelle DURAND

Louis DROUAULT †/1789 x Mathurine CHEVILLARD
1-Michel DROUAULT x Angrie 21.4.1789 Anne CHESNEAU

Jacques DROUAULT x La Cornuaille 26.6.1646 (sans filiation) Mathurine SAUVAGET

André DROUAULT x La Cornuaille 21.7.1603 (sans filiation) Renée LAMBERT

André DROUAULT x La Cornuaille 17.9.1611 (sans filiation) Julienne GAVALAN

André DROUAULT x La Cornuaille 29.6.1614 (sans filiation) Marie RABIN